



## CONVENTION DISPOSITIF



### « ALARME PRIVEE D'UN ADMINISTRE RELIEE A LA POLICE MUNICIPALE »

#### ENTRE LES SOUSSIGNES

La **Ville de Villeneuve-le-Roi**, représentée par Didier Gonzales, Maire de Villeneuve-le-Roi agissant en vertu de la délibération n° 2014-04-001 du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014,  
Ci-après dénommée « **la Ville** »

**ET**

M. ou Mme .....,  
propriétaire ou locataire du pavillon ou de l'appartement (*barrer les mentions inutiles*),  
sis .....94290 Villeneuve-le-Roi.

Ci-après dénommé « **l'Administré** »

Ci- après désignés « **la ou les Partie(s)** »

#### IL EST D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

La ville de Villeneuve-le-Roi a décidé de proposer aux administrés équipés d'une alarme intrusion et d'un transmetteur téléphonique la possibilité de programmer le numéro de police. En cas de déclenchement de l'alarme, la Police Municipale interviendra dans les meilleurs délais.

Ce service sera assuré par la Police Municipale uniquement durant ses horaires de travail.

La présente convention a donc pour objet de définir les engagements réciproques consentis entre les parties dans le cadre de la mise en place de ce service gratuit.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 - OBJET

Par la présente convention, la Ville de Villeneuve-le-Roi accepte que M. ou Mme ....., propriétaire ou locataire du pavillon ou de l'appartement (*barrer les mentions inutiles*), programme sur son transmetteur téléphonique d'alarme intrusion le numéro de la Police Municipale afin d'être relié directement au PC de la Police Municipale.

### ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRE

L'Administré s'engage à respecter les obligations suivantes :

- **prévenir** la Police Municipale, dans les plus brefs délais, en cas de déclenchement intempestif pour annuler l'intervention de police. Numéro de téléphone à composer : **06.71.26.31.98**
- **enregistrer** le message demandé par le chef de service de la police Municipale, à savoir : « **SOS cambriolage**, suivi de l'adresse du domicile et du nom du locataire ou propriétaire » ;
- **autoriser** la Police Municipale à pénétrer dans sa propriété pour inspecter les lieux ;
- **autoriser** la Police Municipale, en cas d'infraction constatée, à pénétrer à l'intérieur du domicile pour vérifier que personne ne soit dissimulé dans celui-ci.

Chaque déclenchement de l'alerte reçu conformément à l'application de cet article entraînera une intervention de la Police Municipale, dans les plus brefs délais, qui sera immédiatement en relation avec la Police Nationale de Villeneuve-Saint-Georges

### ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

Lorsque l'alerte sera transmise, la Police Municipale s'engage à :

- **intervenir**, dans les meilleurs délais, sur les lieux indiqués dans le message transmis (conformément à l'article 2) ;
- **prévenir** immédiatement le chef de poste de la Police Nationale ;
- **prévenir** l'Administré des suites données de l'intervention et, le cas échéant, tenter de protéger autant que possible de façon temporaire le domicile en cas d'effraction jusqu'à intervention de l'Administré ou d'un représentant désigné par celui-ci.

### ARTICLE 4 - MODALITES FINANCIERES

Cette convention est conclue à titre gracieux. En effet, l'intervention de la Police Municipale ne sera effective que pendant les horaires d'ouverture de ce service public et celle-ci sera traitée de manière identique à l'appel d'un tiers prévenant d'une intrusion ou dans le cas d'une flagrance.

### ARTICLE 5 - RESPONSABILITES

Par la présente convention, la Ville de Villeneuve-le-Roi ne peut garantir qu'une obligation de moyens et sa responsabilité ne saurait alors être engagée pour tous faits ou dommages que ce soient, notamment en cas de cambriolages et de dégradations...

Il est précisé que les compagnies d'assurances renoncent à tous recours contre la Ville dès lors que cette dernière se place dans l'exécution de la présente convention.

Dès lors, la responsabilité de la Ville Villeneuve le roi ne peut être utilement recherchée à l'occasion d'un matériel défectueux, d'une panne technique due à une coupure de courant ou de téléphone ou tout autre dysfonctionnement.

#### **ARTICLE 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTES**

L'Administré est informé que les données fournies sont intégrées à un fichier informatisé ; celles-ci ne seront utilisées qu'aux seules fins du dispositif d'alerte mis en place par la ville de Villeneuve-le-Roi.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant, en écrivant par simple lettre au chef de service de la Police Municipale.

#### **ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet dès notification par la Ville de Villeneuve-le-Roi de la présente, signée, paraphée et revêtue du visa du contrôle de légalité, garantissant ainsi tout effet exécutoire. La présente convention est conclue pour une durée d'**1 an**.

A l'expiration de cette dernière, la présente convention sera reconduite annuellement par tacite reconduction dans la limite d'une durée totale de **12 ans**.

#### **ARTICLE 8 - RESILIATION**

Chacune des deux parties aura la faculté de mettre un terme à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre au moins 1 mois à l'avance.

#### **ARTICLE 9 - LITIGES**

Tout différend ou conflit entre les parties portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties préalablement à toute action judiciaire.

A défaut d'accord amiable, le différend sera porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal Administratif de Versailles, seul compétent.

#### **ARTICLE 10 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties élisent domicile en leurs sièges respectifs. Toute convention, notification ou avenant ultérieur devra être fait à ces adresses, sauf changement dûment notifié à l'autre partie.

Fait à Villeneuve-le-Roi, le .....,  
en deux exemplaires,

Pour la Ville de  
Villeneuve-le-Roi

Pour M. ou Mme .....  
« L'Administré »